



PRÉFET DE LA GIRONDE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction interdépartementale des routes
Atlantique

Arrêté n° 2026- 37 - Modificatif

**Fixant la composition du jury du concours externe et du concours interne pour le
recrutement d'agents d'exploitation principaux des travaux publics de l'État**

session 2026

La directrice interdépartementale des routes Atlantique

VU le code général de la fonction publique, Partie législative, Livre III : Recrutement;

VU le décret 2004-1105 du 19 octobre 2004 modifié par décret n°2005-436 du 9 mai 2005, relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'État,

VU le décret modifié n°2016-580 du 11 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'État,

VU le décret n°2023-1410 du 30 décembre 2023, portant dispositions statutaires applicables au corps des personnels d'exploitation des travaux publics de l'État,

VU l'arrêté ministériel du 18 novembre 2025, fixant les modalités d'organisation générale, la nature et le programme des épreuves des concours externe et interne pour le recrutement dans la grade d'agent d'exploitation principal des travaux publics de l'État,

VU l'arrêté préfectoral en date 21 janvier 2026 portant délégation de signature de Madame Virginie AUDIGÉ, directrice interdépartementale des routes Atlantique,

VU l'arrêté relatif à l'ouverture du concours externe et interne pour le recrutement d'agents d'exploitation principaux des travaux publics de l'État à la DIR Atlantique en date du 17 mars 2026, session 2026.

ARRETE

ARTICLE 1er :

La composition du jury du concours externe et du concours interne pour le recrutement d'agents d'exploitation principaux des travaux publics de l'État ouvert au titre de l'année 2026 est fixé comme suit :

Président de jury :

M. Sylvain DIEMER, (attaché hors classe)

Vice présidente :

Mme Valérie TEDDÉ, (Attachée de l'administration de l'État)

Membres du jury Titulaire:

- M. Raphaël BRIE, (Technicien supérieur en chef du développement durable),
- M. Didier GABARD, (Technicien supérieur en chef du développement durable),
- M. Gérard CHRETIEN, (Technicien supérieur en chef du développement durable),
- M. Mickaël RASSAT, (Technicien supérieur principal du développement durable),
- Mme Christelle DULOUT, (Technicienne supérieure principale du développement durable)

Membre du jury suppléant :

- Mme Marie Noëlle CAZENAVE, (Technicienne supérieure en cheffe du développement durable),
- M. Jonathan SUCH, (Technicien supérieur du développement durable)

ARTICLE 2 :

En cas d'empêchement du président, la présidence des travaux du jury sera assurée par Mme Valérie TEDDÉ, vice-présidente.

ARTICLE 3 :

Le présent arrêté est affiché sur les lieux des épreuves pendant toute leur durée ainsi que dans les locaux de la DIR Atlantique. Il est, dans les mêmes conditions, publié sur le site intranet de la DIR Atlantique.

ARTICLE 4 :

Le secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Bordeaux le 26/05/2020

Pour le préfet et par délégation,

Pour la directrice et par délégation

~~Le secrétaire général~~

Sylvain DIEMER